

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

S.I.A. LE LAVANDOU/LE RAYOL
MAIRIE DU LAVANDOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022

Nombre de membres élus : 4
En exercice : 4
Présents : 4
Pouvoirs : 0
Votants : 4

Le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie du Lavandou sous la présidence de M. Gil BERNARDI.

Présents : M. Gil BERNARDI, M.Jean PLENAT, M.Patrick LESAGE, M. Jean-Paul JULIEN

Date de convocation : 15 novembre 2022

N° délibération : 2022-11

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Vu les explications de Monsieur le président et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération en date du 23 juillet 2020 par laquelle le conseil syndical a délégué à son Président et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré
A l'unanimité (4 voix pour)

PREND ACTE des décisions suivantes :

Décision n°1068 en date du 23 septembre 2021 : signature d'un accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les missions d'études relatives à la station d'épuration de Cavalière – Cabinet Merlin. Montant maximum annuel 10 000 € HT.

Décision n°1069 en date du 29 juillet 2022 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'émissaire de la STEP de Cavalière. Marché 2022-SIA-01 MOE Emissaire. Montant : 198 273.64 € HT.

AINSI FAIT AU LAVANDOU, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,


Gil BERNARDI

